

(N^o 35.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1866-1867.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1867.

(Voir le N^o 150, session 1865-1866, et le N^o 83, session 1866-1867 de la
Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1867, est fixé à la somme de trente-huit millions quatre cent seize mille huit cent soixante-quinze francs (58,416,875 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 22 février 1867.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,
(Signé) L. DE FLORISONE.
L. THIENPONT.

Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1867.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés . . .	684,805 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	55,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	61,000 »	»	900,005 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	70,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	50,000 »	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	5,177,422 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	41,000 »	»	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, etc.	200,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter au palais de Ter- vueren et aux bâtimens des Musées, de la Cour des comptes et du Conservatoire royal de musi- que; établissement de paratonnerres sur des bâti- mens civils situés à Bruxelles et dans les pro- vinces	»	112,000 »	
11	Achèvement des façades de l'hôtel de l'ancienne Prévôté à Bruges	»	14,000 »	
12	Placement de compteurs d'eau dans les bâtimens ci- vils situés à Bruxelles (2 ^e moitié du crédit). . .	»	18,000 »	
SECTION 5. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
13	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières. .	816,200 »	259,000 »	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
14	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	"	61,000 "	
45	Ourthe.	"	7,000 "	
16	Canal de Liège à Maestricht	"	6,000 "	
17	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	5,000 "	
48	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	109,900 "	
49	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	2,000 "	
20	— — vers Hasselt.	"	37,000 "	
21	— — vers Turnhout	"	4,000 "	
22	Sambre canalisée.	"	21,000 "	
25	Canal de Charleroy à Bruxelles	"	25,000 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
24	Escaut	"	7,700 "	
25	Canal de Mons à Condé	"	78,000 "	6,885,185 "
26	— de Pommerœul à Antoing	"	58,000 "	
27	Lys	"	700 "	
28	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.	"	15,100 "	
29	Canal de Gand à Ostende	"	25,000 "	
50	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	"	2,000 "	
51	— de Plasschendacle, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France.	"	14,050 "	
52	— de Gand à Terneuzen	"	5,500 "	
55	— de Selzaete à la mer du Nord	"	500 "	
54	Moervaert	"	400 "	
55	Rupel	"	5,000 "	
56	Dyle et Demer.	"	5,000 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
57	Yser	"	6,000 "	
	<i>Plantations.</i>			
58	Plantations nouvelles	25,000 "	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
59	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	55,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
40	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	195,450 »	18,000 »	
	<i>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.</i>			
41	Côte de Blankenberghe	»	86,500 »	
42	Phares et fanaux	»	1,000 »	
	<i>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>			
45	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	<i>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
44	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	678,270 »	10,000 »	
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	671,795 »	15,000 »	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . .	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	<i>SECTION I^{re}. — Personnel du conseil.</i>			
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . .	40,510 »	»	
48	— — — Frais de route . . .	600 »	»	
49	— — — Matériel.	2,000 »	»	
	<i>SECTION II. — Personnel du corps.</i>			
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs	201,120 »	»	321,050 »
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	»	
52	Confection de la carte générale des mines	»	15,000 »	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION III. — <i>Caisses de prévoyance.</i>			
55	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; publication de documents statistiques ; encouragements et subventions ; essais et expériences.	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	416,540 »	»	
56	Salaires des agents payés à la journée ou par mois .	5,205,070 »	»	
57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,475,000 »	522,000 »	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	876,240 »	48,000 »	
	SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>			
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	544,080 »	»	
60	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	3,692,000 »	»	
61	Primes d'économie et de régularité	100,000 »	»	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,900,000 »	»	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	5,815,800 »	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,788,450 »	»	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,504,260 »	»	
66	Frais d'exploitation.	1,108,000 »	»	
67	Camionnage.	750,000 »	»	
68	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ; contentieux . .	60,000 »	»	
69	Redevances aux compagnies	20,000 »	»	50,205,155 »
	SECTION 4. — <i>Postes.</i>			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,189,400 »	»	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	1,767,500 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
72	Transport des dépêches.	647,000 »	»	
75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	486,500 »	»	
	SECTION 5. — <i>Télégraphes.</i>			
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	562,070 »	»	
75	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	525,000 »	»	
76	Entretien.	150,000 »	»	
	SECTION 6. — <i>Service en général.</i>			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	127,865 »	»	
78	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	75,500 »	»	
79	Matériel et fournitures de bureau	470,000 »	»	
80	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 »	»	
81	Conférence des chemins de fer belges	1,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 2, 55, 59, 64, 70, 74 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			
	CHAPITRE V.			
	SECTION I ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
82	Frais de route et de séjour	1,000 »	»	
85	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,000 »	»	
	SECTION II. — <i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			7,000 »
84	Frais de route et de séjour.	800 »	»	
85	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 »	»	
	CHAPITRE VI.			
86	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
87	Pensions : premier terme	10,000 »	»	10,000 »
	CHAPITRE VIII.			
88	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	15,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE IX.			
89	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	56,767,025 »	1,649,850 »	58,416,875 »